



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

### Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

#### Commune de LOON-PLAGE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

La société INDACHLOR SASU siège social : Port 4206, 4206 route de la Distillerie - 59279 LOON PLAGE - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de valorisation de déchets dangereux et l'instauration de servitudes d'utilité publique à LOON-PLAGE comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

**4001** : Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux et vérifiant la règle de cumul seuil bas ou la règle de cumul seuil haut mentionnées au II de l'article R. 511-11

**2770-1** : Installations de traitement thermique de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R. 511-10, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2793

**3510** : Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour

**3520-b** : Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets : Pour les déchets dangereux avec une capacité supérieure à 10 tonnes par jour

**3550** : Stockage temporaire de déchets dangereux

Suite à la décision du Conseil d'Etat du 6 décembre 2017 qui rappelle la règle de séparation fonctionnelle qui doit exister, au sein de l'administration, entre le service instructeur et l'autorité environnementale, il convient d'organiser une nouvelle enquête publique sur le projet porté par la société INDACHLOR.

Cette nouvelle enquête publique s'inscrira dans la continuité de l'étude d'impact du 27 juin 2017 et de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale émis le 20 mars 2018.

L'enquête publique se déroulera dans la commune de **LOON-PLAGE** du **18 avril 2018** au **1<sup>er</sup> juin 2018 inclus**.

Monsieur Guy BOTIN, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **LOON-PLAGE** aux dates et horaires suivants :

DATES	HORAIRES
18 avril 2018	9 heures – 12 heures
24 avril 2018	14 heures – 17 heures
4 mai 2018	9 heures – 12 heures
12 mai 2018	9 heures – 12 heures
16 mai 2018	14 heures – 17 heures
25 mai 2018	9 heures – 12 heures
1 <sup>er</sup> juin 2018	14 heures – 17 heures

Le dossier d'enquête publique papier sera disponible aux heures d'ouverture de la mairie de LOON PLAGE et à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Les observations et les propositions écrites et orales seront consignées dans le registre ouvert à cet effet en mairie de LOON-PLAGE, ou pourront être exprimées par internet à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet de département prendra une décision d'autorisation ou de refus d'exploitation.